

# REGLEMENT D'APPEL A PROJETS

« BTP AVENIR »

Les Talents de demain

ouverts aux EPLE

(Établissement Public Local d'Enseignement)

ouvert jusqu'au 15 octobre 2026

Montant de l'enveloppe allouée : 20 000 €

Montant maximal par action : 5 000€

# SOMMAIRE

---

<b>1. PRESENTATION.....</b>	<b>3</b>
○ France 2030	
○ Le CMQ Génie Civile	
○ Le GIP-FCIP	
○ École Ouverte Ultramarine sur le Bâti Tropical – ECOUBAT	
○ Attractivité des métiers du BTP	
<b>2. APPEL A PROJET .....</b>	<b>6</b>
○ 2.1 Objectif	
○ 2.2 Attentes des projets déposés	
<b>3. APPEL A CANDIDATURE .....</b>	<b>7</b>
○ 3.1 Conditions & Critères d'éligibilité	
○ 3.2 Critères recevabilité	
○ 3.3 Instruction du projet	
○ 3.4 Processus d'analyse, d'évaluation et de sélection des candidatures	
<b>4. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES .....</b>	<b>10</b>
<b>5. FINANCEMENT ET BUDGET .....</b>	<b>10</b>
○ 5.1 Durée de l'appel à projets et budget alloué	
○ 5.2 Budget	
○ 5.3 Dépenses éligibles	
○ 5.4 Clause de remboursement en cas de non-exécution	
<b>6. ENGAGEMENT DES ETABLISSEMENTS.....</b>	<b>13</b>
<b>7. CLAUSES GENERALES.....</b>	<b>13</b>
○ 7.1 Transparence, régularité et égalité de traitement	
○ 7.2 – Données personnelles	
<b>ANNEXE 1   Fiche signalétique du projet.....</b>	<b>15</b>



# 1. PRESENTATION

---

## France 2030

Lancé en octobre 2021 par le Président de la République, France 2030 est un plan d'investissement de 54 milliards d'euros destiné à préparer la France aux grands défis de demain. Il s'agit d'une stratégie nationale ambitieuse visant à transformer durablement les secteurs clés de l'économie à travers l'innovation, la transition écologique et la souveraineté industrielle.

France 2030 poursuit une double ambition :

- **Soutenir l'émergence des champions technologiques de demain**, en accompagnant la recherche, le développement et l'innovation dans les secteurs stratégiques ;
- **Accélérer la transition écologique et énergétique**, en favorisant les innovations sobres en carbone, la formation aux métiers d'avenir et l'adaptation des compétences.

C'est dans ce contexte qu'est né le **projet ECOUBAT – École Ouverte Ultramarine sur le Bâti Tropical**, porté par le GIP-FCIP en lien avec une pluralité d'acteurs publics et privés à La Réunion.

## Le GIP-FCIP

Le Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle (GIP-FCIP) de l'Académie de La Réunion a été créé en 2005 pour répondre au développement d'une coopération concertée entre tous les acteurs académiques de la formation continue, de la mobilité et de l'insertion professionnelle des adultes.

**Son objectif principal est de mettre en œuvre un ensemble de services visant à soutenir l'éducation et la formation tout au long de la vie.** Il est un outil de coopération et de gestion, ainsi qu'un organisme de formation qui fédère un réseau d'établissements dans le domaine de l'éducation et de la formation continue.

Le GIP-FCIP remplit plusieurs fonctions clés. Il est chargé de coordonner et de gérer des projets de formation, d'ingénierie-conseil, et d'évaluation de dispositifs. Ces projets visent à répondre aux besoins en formation et à accompagner les mutations économiques et sociales sur le territoire de la Réunion.

En tant que personne morale distincte de l'État, il a la capacité de passer des conventions et des contrats, de gérer des subventions et de réaliser l'ensemble des activités d'un organisme de formation déclaré. Cela inclut la gestion des actions de formation par apprentissage, la formation des acteurs de la formation, la formation des demandeurs d'emploi, les actions de bilan de



compétences, l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE), les actions de mobilité, et bien d'autres.

Le GIP-FCIP exerce son activité en collaborant avec de nombreux interlocuteurs, qu'ils soient publics ou privés, pour favoriser le développement de l'éducation et de la formation continue. Il permet d'intervenir au titre des programmes structurels de l'Union Européenne (dont Erasmus+ au titre de l'enseignement professionnel), de répondre aux divers appels à projets, sources de financement plurielles, et aux commandes publiques régionale et privée de formation professionnelle.

## École Ouverte Ultramarine sur le Bâti Tropical – ECOUBAT

Le projet ECOUBAT – École Ouverte Ultramarine du Bâti Tropical s'inscrit dans le programme France 2030 – Compétences et Métiers d'Avenir. Il constitue une initiative structurante pour le développement durable, la formation et l'innovation dans le secteur du bâtiment tropical à La Réunion.

Son ambition est de réinventer la manière de construire et de former dans les milieux tropicaux, en conciliant performance énergétique, innovation technologique et adaptation climatique. ECOUBAT repose sur une approche intégrée, articulée autour de 19 actions complémentaires :



- des projets de recherche et d'ingénierie ;
- des formations nouvelles ou colorées à tous niveaux ;
- des outils numériques et pédagogiques innovants ;
- et une communication ambitieuse autour de l'attractivité des métiers et de la transition écologique.

Le projet est porté par un consortium de 14 partenaires publics et privés, réunissant l'ensemble des acteurs du BTP, de la recherche et de la formation à La Réunion : Académie de La Réunion, Région, Université, IUT, ESIROI, CAPEB, MEDEF, CMA, GIP FCIP, Campus des Métiers du BTP, Cité des Métiers, et d'autres établissements d'enseignement.

Avec un budget global d'environ 13,9 M€, dont 9,7 M€ financés par France 2030, ECOUBAT ambitionne de :

- **Former les compétences de demain**, adaptées au climat tropical et à la décarbonation du secteur ;
- **Structurer une filière de recherche et d'innovation ultramarine**, capable d'exporter son savoir-faire ;



Le projet ECOUBAT a bénéficié d'un financement de l'état dans le cadre du plan France 2030

- **Renforcer l'attractivité et l'inclusion**, notamment des jeunes et des femmes dans les métiers du BTP ;

ECOUBAT vise à dynamiser l'économie locale. Il collabore avec divers partenaires issus du monde économique, associatif et institutionnel pour élaborer des recommandations visant à développer les métiers techniques du BTP à La Réunion.

En somme, ECOUBAT est à la fois une **école ouverte**, un **laboratoire d'innovation** et un **accélérateur de transition écologique** pour le bâtiment ultramarin.

Il constitue une initiative structurante pour le développement durable, la formation et l'innovation dans le secteur du bâtiment tropical à La Réunion et dans les territoires ultramarins. Son ambition est de réinventer la manière de construire et de former dans les milieux tropicaux, tout en conciliant performances énergétique, innovation technologique et adaptation climatique.

## ATTRACTIVITE DES METIERS DU BTP

ECOUBAT repose sur une approche intégrée articulée autour de 19 actions complémentaires le pilier Attractivité des métiers du BTP fait partie intégrante du projet et représente la première action du projet ECOUBAT.

Cette action, **Attractivité des Métiers et de la Promotion de la Filière du BTP** est portée par le **Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) Génie Civil et Eco Construction en Milieu Tropical**.

Avec pour objectif : la valorisation et la promotion de la filière du BTP à la Réunion, au travers d'actions diverses afin de solutionner les métiers en tension et de faire connaître les métiers innovants.

## 2. L'Appel à Projet

---

### 2.1 Objectif

Le présent appel à projets « BTP AVENIR – Les Talents de Demain », s'inscrit dans le cadre du programme **ECOUBAT**, et a pour objectif de **favoriser l'attractivité des formations et métiers du bâtiment et des travaux publics (BTP)** et est porté par le **Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) Génie Civil et Eco Construction en Milieu Tropical**.

Avec pour objectif : la valorisation et la promotion de la filière du BTP à la Réunion, au travers d'actions diverses afin de solutionner les métiers en tension et de faire connaître les métiers innovants.

Selon les données publiées sur l'emploi et la formation dans le bâti tropical à la Réunion (2024), les 3 enjeux de recrutement dans le secteur du BTP (toutes filières comprises) sont :

- Le manque de qualification des candidats (notamment en soft skills)
- Le manque d'attractivité du secteur
- Le manque de mixité

Les objectifs du programme ECOUBAT dans le cadre de l'attractivité se rapproche des solutions proposées dans la présentation :

- Recourir à l'apprentissage ;
- Promouvoir les métiers ;
- Féminisation des équipes

C'est pour cela que l'appel à projets BTP Avenir – Les Talents de demain vise à **encourager la mise en œuvre d'actions concrètes** parmi les EPLE afin de :

- **Mieux faire connaître les métiers du BTP,**
- **Valoriser les parcours et les opportunités professionnelles,**
- **Répondre aux difficultés de recrutement** rencontrées dans ce secteur.
- **Favoriser la mixité** au sein des métiers techniques au travers du **renforcement des métiers du BTP auprès des publics féminins.**

### 2.2 Attentes des projets déposés

Les projets présentés devront s'inscrire dans la finalité précitée et proposer des **actions concrètes** permettant de :

- **Sensibiliser différents publics** (collégiens, lycéens, étudiants, parents, grand public, stagiaires de la formation continue) aux métiers du BTP et à leurs perspectives d'évolution ;
- **Favoriser la mixité** au sein des métiers techniques
- **Favoriser le rapprochement** des jeunes qui sortent de formation avec une employabilité faible et le monde économique pour lesquels il est difficile de recruter dans ce domaine.

Les actions proposées devront s'articuler autour d'au moins **l'un des axes suivants** :

#### 1. **Métiers en tension**

- Projets ou initiatives visant la **découverte**, la **promotion** et la **valorisation** des métiers du BTP souffrant d'un déficit d'attractivité ou d'un manque de main-d'œuvre qualifiée.

#### 2. **Métiers en évolution ou émergents**

- Projets favorisant la **mise en lumière** de métiers dont les **compétences évoluent** significativement, en lien notamment avec :
  - L'usage de **nouveaux matériaux durables, biosourcés ou géo sources**,
  - L'intégration de **nouvelles technologies**,
  - Ou le déploiement de **procédés constructifs innovants**.

#### 3. **Renforcer les métiers du BTP auprès des publics féminins.**

- Projets ou initiatives visant la **découverte**, la **promotion** et la **valorisation** des métiers du BTP auprès du public féminin

## 3. L'appel à candidature

---

### 3.1 Conditions & Critères d'éligibilité

Sont éligibles à cet appel à projets :

- ✓ Les EPLE de la Réunion (collèges, lycées, lycées professionnels...).
- ✓ Les établissements publics proposant une filière BTP

#### Porteur du projet

- ✓ Le projet doit être porté par l'établissement, avec un référent identifié (enseignant, coordonnateur de filière, professeur de technologie, personnel éducatif...).
- ✓ Les projets portés par la filière professionnelle BTP, portés conjointement par plusieurs établissements ou par des équipes pluridisciplinaires sont encouragés.
- ✓ La participation active des élèves est obligatoire (éco-conception, réalisation, valorisation...).

## 3.2 Critères recevabilité

Les dossiers reçus incomplets, ne respectant pas la liste des pièces demandées dans le cahiers des charges sont réputés irrecevables, et à ce titre ne seront pas analysés.

## 3.3 Instruction du projet

Les **projets d'investissement** seront examinés par une **commission de sélection**, composée de représentants du consortium ECOUBAT

Nous encourageons les établissements à présenter des **projets innovants et à fort impact**, contribuant à **répondre aux enjeux et aux défis actuels du secteur du BTP sur notre territoire**.

### Planning des commissions de sélection :

- **Commission de mai 2026** : candidatures déposées du 16 février au 15 mai 2026
- **Commission d'octobre 2026** : candidatures déposées du 16 mai au 15 octobre 2026

**Communication des décisions** dans un délai de **15 jours** suivant chaque commission.

## 3.4 Processus d'analyse, d'évaluation et de sélection des candidatures

### a. Réception et enregistrement des candidatures

Toutes les candidatures doivent être transmises exclusivement par mail à l'adresse officielle : [ecoubat@ftlvreunion.fr](mailto:ecoubat@ftlvreunion.fr)

À la réception :

- Un accusé de réception est envoyé sous 5 jours ouvrés.
- Le dossier est enregistré dans le tableau interne de suivi.
- La complétude administrative est vérifiée (formulaire, budget, signatures, pièces obligatoires).

**Demande de précisions** : Si des éléments nécessitent clarification, une **demande de précisions est adressée par mail**. Le candidat dispose de **7 jours ouvrés** pour répondre, toujours par mail à l'adresse Ecoubat.

### b. Analyse d'éligibilité

Chaque dossier complet fait l'objet d'une vérification des critères suivants :

- Éligibilité de l'établissement (EPLÉ du territoire).
- Respect de la thématique : attractivité des métiers et formations du BTP.
- Conformité financière : dépenses éligibles et montant ≤ plafond.
- Dossier complet, signé et conforme aux exigences du présent cahier des charges.

### Sorties de l'analyse :

- Dossier **éligible** → transmis à l'étape d'évaluation.
- Dossier **non éligible** → notification de rejet motivé envoyée par mail.

Tous les échanges avec les candidats se font **exclusivement par mail via l'adresse** [ecoubat@ftlvreunion.fr](mailto:ecoubat@ftlvreunion.fr)

### c. Évaluation des projets

Les dossiers éligibles sont évalués selon la grille de notation sur 100 points.

Chaque critère est noté de 1 à 5 (non-conforme à conforme) selon :

#### 1. Pertinence du projet (50 points)

- Alignement avec l'objectif d'attractivité des métiers du BTP (coef. 4)
- Réponse aux besoins du territoire (métiers en tension, en évolution ou d'avenir) (coef. 4)
- Cohérence avec les attentes du projet ECOUBAT (coef. 2)

#### 2. Impact et public cible (15 points)

- Nombre et diversité des bénéficiaires touchés (collégiens, lycéens, stagiaires, grand public, etc.) (coef. 2)
- Potentiel d'impact des actions mises en place (coef. 1)

#### 3. Communication et valorisation du projet (15 points)

- Stratégie de communication prévue (réseaux sociaux, presse, événements, etc.) (coef. 2)
- Pérennité du projet dans le temps (coef. 2)

#### 4. Innovation et originalité des actions (10 points)

- Utilisation de nouvelles approches (supports numériques, réalité virtuelle, événements interactifs, etc.) (coef. 2)

#### 5. Partenariats et collaborations (10 points)

- Implication d'acteurs du BTP (entreprises, fédérations, etc.) (coef. 2)

### d. Sélection des projets

Les projets seront financés par ordre de notation. Le GIP-FCIP se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité des fonds.

Aucune information n'est transmise aux candidats à ce stade.

### f. Notification des décisions

Les résultats sont notifiés exclusivement par mail via l'adresse : [ecoubat@ftlvreunion.fr](mailto:ecoubat@ftlvreunion.fr)

Les candidats reçoivent :



- Pour les projets retenus un **courrier de notification de sélection** (montant, obligations, calendrier) ainsi que les documents nécessaires à la contractualisation (convention, pièces complémentaires).
- Pour les projets non retenus un **courrier de notification de non-sélection**

## 4. Dépôt des dossiers de candidatures

---

Les dossiers reçus incomplets et/ou hors plateforme, ne respectant pas la liste des pièces demandées dans le cahier des charges sont réputés irrecevables, et à ce titre ne seront pas analysés.

Pour candidater dans le cadre du présent appel à projets, les établissements doivent respecter les étapes suivantes :

### Pièces administratives :

- Une présentation de l'établissement porteur du projet
- Le présent règlement d'appel à projet paraphé et signé
- L'organigramme de l'équipe en charge du projet

### Le dossier de candidature :

- **Remplir la fiche signalétique du projet (en annexe)** signée par la personne habilitée à engager la structure, en y précisant :
  - la description détaillée du projet,
  - les objectifs visés,
  - le budget prévisionnel (préciser le budget global dont la subvention demandée dans le cadre du présent appel à projet)
  - les indicateurs de réussite envisagés. (Les indicateurs et impact attendus doivent être clairement exprimés.)

## 5. Financement et budget

---

### 5.1 Durée de l'appel à projets et budget alloué

L'appel à projets est prévu jusqu'au 15 octobre 2026 – à compter de la date de publication sur le site [www.ftlvreunion.fr](http://www.ftlvreunion.fr).

Les candidats peuvent déposer leur dossier au moment de leur choix sur cette période.



Les **commissions d'évaluation auront lieu 2 fois au cours de la durée de l'appel à projet selon le Planning des commissions de sélection (section 3.3)**

Les dossiers devront impérativement être envoyés complets à l'adresse mail [ecoubat@ftlvreunion.fr](mailto:ecoubat@ftlvreunion.fr), avant la date et l'heure d'échéance prévues.

Après la date et l'heure prévues dans ce cahier des charges, aucun dossier envoyé par mail ne sera téléchargé ni étudié.

La date et l'heure ultimes de dépôt des dossiers (candidature, annexes et documents financiers et administratifs) sont fixées au : **15 OCTOBRE 2026 AVANT 20h00 (UTC +4)**.

Les dossiers seront étudiés au fur et à mesure de leur arrivée et respecteront les phases de sélection précisées dans ce cahier des charges.

AUCUNE REPONSE ORALE NE SERA DONNEE

## 5.2 Budget

### Montant de l'enveloppe :

- Une enveloppe de 20 000 € est prévue pour l'année 2026.
- Chaque projet pourra bénéficier d'un financement maximal de 5 000 €.
- Le montant de l'aide attribuée pourra varier en fonction du nombre et de la qualité des projets soumis.

### Financement de l'action

Les bénéficiaires se verront accorder une avance de 80% à la signature de la convention. Le solde sera versé en fin d'action sur présentation du bilan final et des pièces justificatives.

## 5.3 Dépenses éligibles

Les **dépenses éligibles** dans le cadre du présent appel à projets incluent l'ensemble des **coûts directement liés à la mise en œuvre d'actions favorisant l'attractivité des formations et des métiers du BTP**.

**Sont éligibles :**

- ✓ les **prestations de services** (location de bus, location de matériels, interventions de conférenciers, réalisation de supports de communication tels que flyers, affiches, capsules vidéos, etc.) ;



- ✓ les **matières d'œuvre** nécessaires à la réalisation des actions prévues.
- ✓ Ingénierie de parcours, tests de modules, accompagnement à l'appropriation des outils numériques.
- ✓ Dépenses pédagogiques, documentation, petits matériels, maintenance, frais de déplacement, frais de propriété intellectuelle.
- ✓ Actions d'attractivité des métiers, développement d'échanges internationaux, animation des relations entreprises/tutorat.

**Ne sont pas éligibles :**

- ✗ les **dépenses d'investissement** (achat d'équipements, matériels informatiques, mobiliers, etc.) ;
- ✗ les **frais de bouche** (collations, repas, réceptions, etc.).
- ✗ Investissements mobiliers et acquisitions de terrain.
- ✗ Achats d'actions de formation récurrentes (sauf parcours tests innovants).
- ✗ Rémunération des personnels statutaires

**Tout achat ou prestation de plus de 1 000 € doit obligatoirement être accompagné de 2 devis minimum.**

**Les dépenses prises en charge, ne pourront être antérieures à la date de décision de la Commission de sélection.**

La **commission de sélection** se réserve le droit d'examiner et de statuer sur l'**éligibilité finale des dépenses** présentées dans chaque dossier.

#### 5.4 Clause de remboursement en cas de non-exécution

En cas de non-réalisation totale ou partielle du projet financé, ou en cas de non-respect des engagements, obligations ou délais définis dans le présent appel à projets et dans la convention de financement associée, le GIP-FCIP se réserve le droit d'exiger le **remboursement total ou partiel** des sommes versées.

Le remboursement peut être exigé notamment dans les situations suivantes, sans que cette liste soit exhaustive :

- non-exécution du projet ;
- exécution partielle non conforme au dossier déposé ou au budget validé ;
- utilisation des fonds à des fins autres que celles prévues ;
- absence de transmission des justificatifs requis (techniques, administratifs ou financiers) dans les délais impartis ;

- non-respect des règles d'achat, de mise en concurrence ou des obligations contractuelles ;
- retrait volontaire du bénéficiaire après attribution ;
- fausse déclaration ou information erronée ayant influencé la décision de financement.

En cas de manquement constaté, le GIP-FCIP notifie le bénéficiaire par courriel.

Le bénéficiaire dispose d'un délai de **15 jours** pour présenter des observations ou fournir les pièces requises.

À l'issue de ce délai, et en l'absence de justification recevable, le remboursement devient exigible dans un délai maximum de **30 jours**, par virement au GIP-FCIP.

Le GIP-FCIP se réserve également la possibilité de **suspendre les versements**, de réduire l'aide accordée ou d'annuler totalement la subvention, selon la gravité du manquement.

## 6. Engagement des établissements

---

L'établissement bénéficiaire s'engage à :

- **Mettre en œuvre l'action** conformément au projet présenté et validé dans le cadre du présent appel à projets ;
- **Assurer la communication** pour les actions réalisées et sur leurs impacts, notamment auprès des publics cibles et des partenaires du dispositif ; selon les règles de communication fournies par le GIP-FCIP. L'ensemble des supports de communication devront intégrer le logo ECOUBAT et porter la mention « Projet financé par France 2030 ».
- **Collaborer activement avec les partenaires identifiés**, afin de garantir la cohérence et la réussite du projet ;
- **Fournir un bilan narratif et financier final** détaillant les actions menées, les résultats obtenus et les enseignements tirés, selon les modalités définies par l'organisme pilote du programme ECOUBAT.

## 7. Clauses générales

---

### 7.1 Transparence, régularité et égalité de traitement

Les documents transmis dans le cadre du présent appel à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont utilisés que pour les besoins exclusifs de l'analyse, de l'évaluation et de la sélection des candidatures.



Les dossiers, les échanges, ainsi que toute information fournie par un candidat, restent confidentiels et ne sont en aucun cas communiqués à d'autres candidats.

Les échanges se font exclusivement **par courriel via l'adresse officielle du dispositif** : [ecoubat@ftlvreunion.fr](mailto:ecoubat@ftlvreunion.fr).

Toute demande d'information ou de précision doit obligatoirement être transmise à l'adresse mail officielle mentionnée ci-dessus.

## 7.2 – Données personnelles

Dans le cadre du dépôt, de l'instruction et de la gestion administrative et financière des candidatures, le GIP-FCIP est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel (notamment : nom, prénom, fonction, coordonnées professionnelles, informations liées au projet).

Ces traitements sont effectués conformément :

- au **Règlement (UE) 2016/679** (RGPD),
- à la **loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée** (Informatique et Libertés).

Les données sont exclusivement utilisées pour l'analyse des candidatures, le suivi des projets, la gestion administrative et financière, et les obligations légales associées.

Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire au traitement administratif de l'appel à projets et à son suivi, puis archivées conformément aux obligations réglementaires applicables aux organismes publics.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement et d'opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données du GIP-FCIP ([reclamation@ftlvreunion.fr](mailto:reclamation@ftlvreunion.fr)).

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.)

Je soussigné(e),

**Nom et prénom :** \_\_\_\_\_

**Fonction :** \_\_\_\_\_

**Établissement / Structure :** \_\_\_\_\_

atteste avoir pris connaissance du présent cahier des charges et en accepter pleinement les conditions.

**Fait à :** \_\_\_\_\_

**Le :** \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 202\_\_

**Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :**

